

Depuis le 27 août 2007, ce diplôme fédéral n'est plus homologué par l'État. Il ne permet plus à son titulaire d'encadrer contre rémunération sous certaines conditions.

Seules les personnes ayant acquis ce diplôme avant 27 août 2007 conservent les prérogatives liées à l'homologation : initiation à l'aviron sous l'autorité d'un breveté d'État d'éducateur sportif option aviron, canoë-kayak ou voile durant les vacances scolaires et, en dehors de cette période, dans la limite de 200 heures annuelles, dans les établissements affiliés à la FFSA ou agréés par elle.

Le diplôme d'entraîneur fédéral est accessible dès l'âge de 18 ans.

Compétences de l'entraîneur fédéral en eaux intérieures

Le diplôme d'entraîneur fédéral en eaux intérieures reconnaît à son titulaire les compétences suivantes :

- Former et encadrer en autonomie toute équipe jusqu'au niveau national ;
- Concevoir et mettre en œuvre la programmation sportive d'une structure ;
- Participer à la définition de la politique sportive d'une structure ;
- S'insérer efficacement au sein d'une équipe technique.

Organisation des formations

Ces formations sont mises en place par la FFSA au niveau national.

Les lieux et dates de formation varient d'une année à l'autre.

Consultez le [catalogue annuel des formations](#) pour connaître les dates et lieux choisis.

Contenu de la formation

Sécurité

Être capable d'assurer la sécurité de pratique hors de sa structure (en stage et sur les lieux de compétition).

Matériel

Être capable d'utiliser et d'adapter tous les matériels et accessoires nécessaires à la compétition de niveau national dans un but de performance.

Technique

Être capable d'étudier et d'analyser le comportement d'un équipage afin d'optimiser son rendement.

Pédagogie

Être capable d'entraîner des équipes préparant des compétitions de niveau national.

Être capable d'animer une équipe de cadres bénévoles et d'apporter une dynamique sportive dans un club.

Entraînement

Être capable d'utiliser les connaissances scientifiques du domaine de l'entraînement pour préparer des rameurs à des compétitions de niveau national.

Environnement institutionnel

Être capable de se situer dans sa structure et au sein des différents organismes locaux et départementaux.

Être capable de situer sa structure au sein du mouvement sportif français, des collectivités régionales et de l'État.

Déroulement de la formation

La durée totale de cette formation est de **85 heures** minimum

Pré requis

Avoir une réelle action d'encadrement d'une équipe de compétition pour l'année en cours. Une attestation du président de club ou de ligue est demandée à l'inscription.

Principes de formation

C'est une formation en alternance pour laquelle vous devez :

- Avoir une action d'entraînement : participer au développement et à la conduite d'un projet sportif pour une équipe de compétition ;
- Suivre une formation théorique : 45 heures de formation dans un centre fédéral ;
- Suivre une formation pédagogique : 40 heures effectuées sous la responsabilité d'un tuteur fédéral ;
- Rédiger un mémoire portant sur le travail en club.

Évaluation

Vous devez obtenir la moyenne dans chacune des 2 parties suivantes :

- Théorique : QCM et questions à rédiger ;
- Pédagogique :
 - Conduite de 2 séances d'entraînement sur l'eau suivies d'un entretien ;
 - Mémoire (rédigé selon un plan guide fourni).

Suivre une formation d'entraîneur fédéral en eaux intérieures

Où s'inscrire ?

Les inscriptions sont à faire auprès de la FFSA.

Fiche d'inscription [\[pdf\]](#)

Trouver des informations

- [Calendrier annuel des formations](#) ;
- [Liste des coordonnateurs régionaux de formation](#) ;
- [Liste des tuteurs fédéraux](#).